

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 21 avril 2020

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Renaud LE BERRE, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Denis BERTRAND

Délibération n°2021-072

Membres en exercice : 69 Présents : 62 Absents : 7 Pouvoirs : 3

<p>TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES APPEL A PROJET PROGRAMME NATIONAL D'ALIMENTATION (PNA) PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) NIVEAU 1</p>
--

Par délibération du 10 mars 2020, Lamballe Terre & Mer adoptait sa stratégie Climat Air Energie, dont un des axes est d'accompagner les acteurs du territoire dans leurs efforts de transition énergétiques et climatique. L'objectif est d'offrir des produits et des services permettant aux citoyens du territoire

et d'au-delà de réduire leur empreinte carbone vers l'objectif fixé par les Accords de Paris (2 Teq CO₂/an/hab contre plus de 10 Teq CO₂/an/hab estimée actuellement). Or l'alimentation représente près d'un quart de l'empreinte carbone d'un français.

Sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, la part des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole est de 65% (contre 45% en Bretagne et à peine 20% en France). Le territoire est donc directement concerné par la transition écologique et climatique du système agri agroalimentaire, d'autant qu'il représente un des principaux socle socio économique du territoire (25% de l'emploi local).

C'est pourquoi Lamballe Terre & Mer souhaite construire un système de coopération territoriale réunissant l'ensemble des acteurs/partenaires du « champ à l'assiette » pour permettre au territoire de relever le défi des transitions. Il s'agira collégialement de définir « quelle agriculture territoriale pour quelles alimentations » tout en préservant notre environnement et réduisant les impacts sur le climat. Sur le territoire, la question alimentaire dépasse l'approvisionnement local, elle répond à une responsabilité vis-à-vis de la sécurisation de la souveraineté alimentaire au niveau national mais également à pouvoir exporter des produits au niveau mondial pour des régions déficitaires sur certaines denrées.

Afin de bien définir la fonction alimentaire de son agriculture, le territoire le fera au travers d'une approche globale en prenant en compte l'ensemble des fonctionnalités de l'agriculture :

- fonction de production : alimentation (approvisionnement local, souveraineté nationale, export) mais aussi Bio énergie & Bio matériaux qui participent à la décarbonation de notre économie
- fonction d'impact/préservation : qualité eau & air / biodiversité / séquestration carbone / gaz à effet de serre
- fonction d'aménagement du territoire : foncier / occupation des sols / paysages / développement socio-économique

En plus de la réalisation d'un diagnostic complet de notre système alimentaire territorial et d'une cartographie des producteurs locaux/artisans dans les métiers de la bouche accessibles à tous, un projet alimentaire territorial (PAT) devra favoriser entre autres :

- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation/formation/interconnaissance pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de production/transformation/distributions et des consommateurs/producteurs ;
- la structuration d'un accompagnement des communes autour de la restauration collective (loi Egalim et valorisation des produits locaux).

C'est dans cette optique qu'a été construite la candidature de Lamballe Terre & Mer à l'appel à projet Programme National d'alimentation de l'Etat pour le futur PAT de Lamballe Terre & Mer. Le montant prévisionnel des dépenses spécifiques au PAT est estimé à 150 000 € TTC pour une durée de 36 mois et peut escompter à un montant de subvention de 100 000 € maximum de l'ADEME et/ou de l'Etat.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 avril 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'approche globale Agriculture Alimentation du territoire et les grands axes d'actions pour le Projet Alimentaire Territorial de Lamballe Terre & Mer,
- S'ENGAGE à :
 - o Réaliser le projet présenté en vue d'obtenir dans les 3 ans la reconnaissance en tant que Projet Alimentaire Territorial au niveau 2,
 - o Respecter le règlement d'usage de la marque « Projet Alimentaire Territorial reconnu par le ministère de l'agriculture », mention « Niveau 1 »,
 - o Convier la DRAAF/DAAF et les autres financeurs aux réunions du comité de pilotage du PAT,

- Informer la DRAAF/DAAF et les autres financeurs de toute modification des informations fournies dans le formulaire et le dossier joints, en particulier de tout changement lié à la structure porteuse du projet, aux partenaires engagés, au territoire concerné et aux actions engagées.
- ACCEPTE de :
 - Partager, dans le cadre du réseau national des projets alimentaires territoriaux (RnPAT) et des réseaux régionaux, les retours d'expériences de cette démarche utiles aux autres projets,
 - Autoriser l'utilisation des informations transmises pour publication sur les sites du MAA et des DRAAF/DAAF.
- AUTORISE le Président, ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 2 – Mme MILLORIT. M. VIMONT.

Certifié envoyé à la Préfecture le	4 MAI 2021
Affiché le	4 MAI 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Pour le Président absent,

Le 1^{er} Vice-président

Philippe HERCOUET

4 MAI 2021



